

3.5

Avis d'audiences

3.5 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Rita Quici, courtier Certificat no 156898	2007-10-02 (C)	<ul style="list-style-type: none"> • Me Patrick de Niverville, président • Gilles Bergeron, C.d'A.A., membre • Francine Normandin, C.d'A.Ass., membre 	18-01-2008 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>2 chefs pour avoir fait défaut de donner suite, dans les plus brefs délais, aux instructions d'un client ou de la prévenir de l'impossibilité de s'y conformer (<i>article 26 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté (<i>article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte du mandat confié par sa cliente (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Pierre Paquin, courtier Certificat no 135611	2007-10-06 (C)	<ul style="list-style-type: none"> • Me Marco Gaggino, vice-président • Luc Bellefeuille, C.d'A.A., A.V.C., membre • Sylvie Campeau, courtier en assurance de dommages, membre 	30-01-2008 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	2 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 37(1) du code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	Audition de la plainte